

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2018-037

**OBJET :** Arrêté de délégation de signature de Monsieur Pierre LEFÈVRE, Maire des Monts d'Aunay, à Monsieur Didier CAMUS, responsable du Service Eau

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARRÊTE

**Article 1** – Je donne délégation permanente de ma signature à Monsieur Didier CAMUS, afin de signer les déclarations de projet de travaux (DT) et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT).

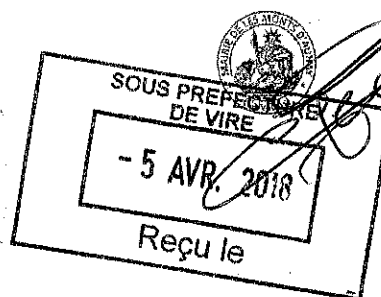
**Article 2** – L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Sous-Préfet,  
Monsieur Didier CAMUS,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, le 3 avril 2018.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, M. Pierre LEFEVRE



10 AVR. 2018